

MÉTHODE

POUR EXERCER L'OREILLE

A LA MESURE,

DANS L'ART

DE LA DANSE.

M É T H O D E

POUR EXERCER L'OREILLE

A L A M E S U R E ,

D A N S L' A R T

D E L A D A N S E .

Par M. BACQUOY-GUÉDON, ci-devant
Danseur du Théâtre François.

Le Prix est d'une livre seize sols Broché.



A A M S T E R D A M ,

Et se trouve à Paris, chez VALADE, Libraire, rue
Saint Jacques, vis-à-vis la rue des Mathurins.



M É T H O D E

P O U R E X E R C E R

L'OREILLE A LA MESURE,

D A N S L' A R T

D E L A D A N S E.



LES bornes que me prescrit le titre de ce petit Ouvrage, ne me permettent point d'entrer dans un grand détail sur l'Art de la Danse. Il me suffira de dire que son origine remonte jusqu'aux premières sociétés; & que la voix & le geste, interprètes des passions, aussi anciennes que les hommes, ont produit naturellement le Chant & la Danse, qui ne sont autre chose que le résultat &

le témoignage expressif des différentes sensations reçues ou communiquées.

La Danse a suivi, dans ses progrès, la marche de tous les Arts puisés dans la nature ; d'abord des expressions simples, uniformes, mais pathétiques. Les besoins & les plaisirs des hommes s'étant bientôt multipliés avec leurs passions, les observations se sont aussi accumulées. Il a fallu recourir à la Méthode ; les principes, les regles se sont établis, & l'Art a servi de supplément à la nature. Ainsi s'est formée la Danse, qui fait maintenant un des principaux agrémens de la société.

Il n'est point de Nation, qui n'ait senti la nécessité de cet Art aimable. Il semble même avoir suivi les progrès de la civilisation chez les différens peuples ; & à mesure qu'ils se sont policés, la Danse a paru y devenir plus en honneur.

Les Grecs, les Romains, dans leurs jours les plus florissans, étoient d'excellens Danseurs. Nous ne leur en cédon's guere aujourd'hui, nous autres François ; & l'on peut assurer, sans prévention, que nous avançons de jour en jour, à grands pas, à la perfection de cet Art. Au reste, il ne faut pas croire que les Anciens n'aient envisagé dans la Danse qu'un pur objet de plaisir.

Les avantages physiques qu'ils avoient en vue dans tous leurs exercices, ont dû la leur présenter comme une occupation essentielle. En effet, quand la Danse ne contribueroit qu'à faciliter la transpiration, qu'à donner plus de jeu aux articulations, plus de ressort aux muscles, enfin plus de souplesse & d'agilité aux différentes parties du corps, c'en seroit assez, je crois, pour prouver sa nécessité.

Quant à son utilité, elle est, ce semble, assez généralement reconnue. Et pourrions-nous en douter, nous, sur-tout, qui dans les choses d'agrément, avons su nous rendre, pour ainsi dire, nos voisins tributaires? En France, la Danse fait partie de la belle éducation : c'est elle qui donne cette démarche noble & ce maintien gracieux, si nécessaire pour s'annoncer dans le monde avec quelque'avantage ; car l'on fait que-notre premier abord décide souvent la bonne ou mauvaise opinion que l'on peut prendre de nous ; & à cet égard, la Danse paroît être d'une utilité presque générale. L'homme de mérite auroit même tort de la négliger : il doit se souvenir que le diamant le plus précieux resteroit brut, sans la main qui le polit, & que d'ailleurs un peu d'art ne fied pas mal aux dons même les plus précieux de la

nature. Quant à ceux qui ont le malheur de n'en être pas favorisés, on ne sauroit trop leur recommander la culture d'un art qui les met à portée de compenser, en quelque sorte, par les qualités extérieures, ce qui leur manque absolument du côté du fond.

Ce préambule, qui m'a paru nécessaire, indique assez que mon but principal est d'augmenter le nombre des amateurs de la Danse, en tâchant d'en rendre le goût plus général encore qu'il ne semble l'être. Mais il est indispensable, pour remplir ces vues, de commencer par détruire les obstacles qui pourroient en arrêter, ou du moins en retarder les progrès. J'en choisis un seul, que je vais essayer de combattre, mais qui renferme tous les autres, & qui me semble d'autant plus difficile à vaincre, qu'il paroît être fondé sur un ancien préjugé presque généralement adopté.

La plupart de ceux qui conviennent sans peine de l'utilité, & même de la nécessité de la Danse, font en même-tems persuadés qu'un certain nombre de personnes doivent absolument renoncer à l'espérance d'y réussir jamais. Il semble, à les en croire, que la nature leur ait refusé les qualités essentielles à l'exercice de cet Art.

Ce grand défaut consiste à n'avoir point ce que

l'on appelle de *l'oreille pour la mesure*. Ce vice est incurable, dit-on; & voici à peu-près sur quoi cette décision est fondée : *C'est qu'il n'est pas plus possible de donner de l'oreille pour la Danse à ceux qui en manquent, que de rendre juste une voix naturellement fausse.*

Outre que cette comparaison ne me paroît pas absolument exacte, je me contenterai de répondre, que la justesse ou la fausseté de la voix dépendent d'une bonne ou mauvaise organisation; que, lorsque l'organe est réellement défectueux, il faudroit pouvoir le réformer, afin de rendre la voix plus juste : mais il ne s'agit ici que de la fausseté apparente de l'oreille. Or, le remède peut être employé avec succès; car on peut assurer que l'oreille ne paroît fausse, que parce qu'elle n'a point été assez exercée; & comme dans la Danse, il ne s'agit que de l'habituer & de la rompre sur la mesure, on peut la lui rendre sensible, par une maniere particuliere de la faire battre; & c'est-là précisément l'objet que je me propose dans cette Méthode.

J'ai dit qu'il ne s'agissoit ici que de la *fausseté apparente de l'oreille*, car je ne prétends nullement produire, dans mon Éleve, une qualité que la seule nature peut nous dispenser; mais je cro

du moins pouvoir développer, & même forcer le germe à paroître dans celui que personne n'en jugeroit susceptible.

Cette découverte me semble d'autant plus utile, qu'elle ne rebute, ni l'Écolier, ni le Maître. Combien de sujets ont été abandonnés sur un simple soupçon d'inaptitude, qui auroient pu s'illustrer dans la carrière agréable de Therpsicore.

Un long exercice dans l'art d'enseigner la Danse, joint au desir de me rendre utile à la société, m'ont fait réfléchir sur les moyens de remédier à cet inconvénient. Je me trouve en état, après une pratique constante, d'assurer maintenant le public, que je suis parvenu à mon but, & quelque désespéré que soit un sujet sur cet article, je répons de le former entièrement. J'en ai un garant infallible ; c'est une expérience plusieurs fois répétée, & presque toujours avec le plus grand succès (1).

(1) M. Rameau semble avoir pensé que l'on pouvoit former l'oreille à la mesure pour le Chant ou pour les Instrumens, à-peu-près comme je la forme pour la Danse ; & voici ce qu'il dit : Il seroit à propos que pour former l'oreille d'une personne, on lui laissât prendre, à sa discrétion, un mouvement égal, qui fût cependant un peu lent,

Tout le monde sera à portée de s'assurer de mes principes, puisque je les mets au jour ; & j'ose espérer que désormais on ne fera plus abandonner la Danse à nombre de sujets, par la raison si universellement reçue, qu'il est impossible

en ne lui faisant passer d'abord qu'une note à chaque tems, soit en chantant, soit en jouant d'un instrument ; & lorsque l'habitude en seroit parfaitement formée, on lui en feroit passer ensuite deux, quatre, huit & seize à chaque tems, sans changer le mouvement, en s'arrêtant à chacun de ses passages autant de tems qu'il seroit nécessaire, pour qu'il ne devînt qu'un jeu ; puis on lui en feroit passer trois & six de même qu'auparavant, les points, les syncopes, & autres passages de cette espèce étant réservés pour la fin ; après quoi il ne sera pas difficile de lui faire répéter les mêmes choses, dans un mouvement plus vif ou plus lent ; de lui faire sentir les premiers & les derniers tems de chaque mesure, & de lui faire marquer par certains mouvemens de la main ou du pied, le tout ne dépendant que de la patience du Maître & de l'Écolier.

Ce grand homme ajoute encore ce qui suit : « Je crois » que ce petit avis, qui pourroit paroître hors de propos à » quelques-uns, ne déplaira pas à quelqu'autres, parce que » j'ai remarqué que beaucoup de personnes se dégoûtoient » de la Musique, croyant que la nature leur refusoit ce » qui ne dépend (comme l'on voit) que de l'habitude ».

*Tiré du Traité de l'Harmonie, Liv. second, pag. 151.
par M. RAMEAU.*

de bien danser, lorsque l'on n'a point d'oreille pour la mesure.

Quelque prévenu que je puisse être en faveur de ma Méthode, je prie cependant les personnes qui pourront y trouver des défauts, de vouloir bien me communiquer leurs observations ; je recevrai toujours les avis des personnes éclairées, avec toute la gratitude possible.

Je me flatte encore que l'on ne me croira pas conduit par l'intérêt personnel, puisque je mets tout le monde à portée de profiter de ma découverte ; & si je savois quelque chose qui pût donner une plus grande preuve de mon zèle, ainsi que de mon désintéressement, je la donneroie sans hésiter.



D U M E N U E T.

LE Menuet est une sorte de Danse qui, selon M. l'Abbé Brossard (2), nous vient originai-
 rement du Poitou. Cette Danse l'emporte, sans
 contredit, sur toute autre, tant par sa noblesse
 que par sa gravité. Le mot Menuet (en italien
Minuetto) vient du latin *Minuere*, qui signifie
 diminuer, ralentir, &c. parce que dans cette
 espèce de Danse, les pas sont moins préci-

(2) On lit dans l'Encyclopédie au mot Menuet, Tom. X:
 » Menuet est une sorte de Danse que l'Abbé Brossard pré-
 » tend nous venir originaiement du Poitou. Il dit que
 » cette Danse est fort gaie, & que le mouvement en est
 » fort vite: Ce n'est pas tout-à-fait cela: le caractère du
 » Menuet est une noble & élégante simplicité; le mouve-
 » ment en est plus modéré que vite; & l'on peut dire que
 » le moins gai de tous les genres de Danse, usités dans nos
 » Bals, est le Menuet: c'est autre chose sur le Théâtre ».
Voyez aussi le Dictionnaire de M. J. J. ROUSSEAU,
au mot MENUET.

pités, les mouvemens du corps moins vifs & plus ralentis.

M. Pécour l'a beaucoup perfectionné par les changemens qu'il y a faits. La figure du Menuet étoit un S, il y a substitué un Z, ce qui lui donne infiniment plus de grace & de régularité.

Il est bon de remarquer d'abord que le pas de Menuet contient deux mesures musicales, qui se distinguent en bonne & en fausse mesure. La bonne se marque en frappant dans la main, & la fausse à côté de soi. Jusqu'ici l'on n'a employé que ce unique moyen pour former à la mesure l'oreille de l'Écolier : mais ce moyen m'ayant paru insuffisant dans la pratique, pour donner de l'oreille à certains sujets, j'ai observé de plus près la nature ; & après beaucoup d'expériences, presque toutes heureuses, j'ai trouvé que les douze nouveaux moyens indiqués ci-après, n'étoient pas de trop pour développer mes principes.

La Musique peut être considérée comme une espece de discours. Elle a comme lui ses phrases entières, & ses phrases partielles ; mais la ponctuation qui se marque dans le discours par des signes visibles, doit se faire sentir dans la Musique, à la chute de chaque phrase, ou portion de chant : ainsi, dans le menuet dansant, qui est, comme

on le fait, un morceau musical, dont les mesures sont à trois tems & en nombre pair, on se trouve assujetti aux mêmes règles, en observant cependant que chaque phrase & chaque portion de phrase musicale se terminent toujours par la fausse mesure.

Dans la vue de ne rien laisser à désirer aux personnes qui voudront se servir de cette Méthode, & pour que l'on ne m'impute point d'avoir omis quelque chose dans ce traité, j'indiquerai, dans mes notes, la quantité des tems musicaux qui s'emploient, tant dans la bonne mesure que dans la fausse, pour le Menuet, ainsi que dans la Contre-Danse, &c. ce qui facilitera l'Écolier qui sera Musicien, ou qui aura quelque notion de la Musique, pour battre la mesure des différens moyens que je donne dans cette Méthode, tant pour le Menuet que pour la Contre-Danse. Quant à celui qui n'en aura aucune, on lui enseignera simplement les moyens, & on lui fera distinguer les tems & les mesures, par le tiré & le poussé de l'archet, comme je le dis ci-après. Mon intention n'est point d'offenser M M. les Musiciens amateurs, en disant que cela facilitera l'Écolier qui sera Musicien, car il arrive souvent que de très-bons Musiciens ne dansent point en me-

fure ; sur-tout dans le Menuet , par l'habitude qu'ils ont contractée de frapper toutes les mesures , & cette grande habitude les détourne quelquefois de l'attention qu'il faut avoir d'employer toujours deux mesures musicales pour faire le pas de Menuet , & que de ses deux mesures , nous ne frappons que la première , que nous nommons la bonne ; ce qui fait que nous comparons même la mesure du Menuet-Dansant , pour sa valeur , à celle de $\frac{6}{4}$, comme je le dis ci-après (3).

Je dirai donc qu'avant de commencer à faire battre la mesure à mon Écolier , je lui explique , 1°. que l'on prend deux mesures musicales pour faire le pas de Menuet (4) ; que ces deux mesures se distinguent , comme je l'ai dit ci-devant ,

(3) Le Maître de Musique marque le mouvement du Menuet , en frappant au commencement de chaque mesure ; au lieu que le Maître à Danser ne bat que de deux en deux mesures , parce qu'il en faut autant pour former les quatre pas du Menuet.

Voyez le Dictionnaire de M. J. J. ROUSSEAU , au mot CADENCE.

(4) La mesure du Menuet est à trois tems , & se désigne par le chiffre 3 , ou $\frac{3}{4}$; & les deux mesures que l'on prend pour faire le pas du Menuet , étant réunies , reviennent pour leur valeur à la mesure de $\frac{6}{4}$.

l'une en bonne, & l'autre en fausse ; que la bonne se marque en frappant dans la main, & l'autre à côté de soi (5). 2°. Je lui explique de même que chaque phrase & chaque portion de phrase se terminent toujours par la fausse mesure. En conséquence, je lui fais battre la mesure des trois premiers moyens, & je parcours les autres de suite, à mesure qu'il les comprend. Une fois bien exercé aux 7, 8 & 9° moyens, je lui coupe quelquefois la mesure pour éprouver son oreille, après l'avoir averti, cependant, d'arrêter sa main, lorsqu'il sentira qu'il ne sera plus en mesure, pour la reprendre, & que la mesure peut être coupée de deux manières ; la première, par la répétition d'une mesure, & la seconde, par la suppression dans le courant du Menuet, ou à la fin d'une phrase ou portion de phrase, autrement dit sur la fausse mesure. Dans les commencemens, je lui fais sentir aussi la bonne mesure par le coup d'archet.

(5) Quoique j'aie toujours pensé qu'il étoit plus naturel de marquer ce dernier mouvement en levant la main, comme dans la mesure à deux tems, que de la faire aller à côté de soi, je me conformerai cependant à cet usage, comme étant généralement adopté.

M O Y E N S.

LE premier moyen consiste à marquer la bonne mesure, en frappant en même-tems les deux genoux des deux mains qui leur correspondent ; ensuite lever les mains pour marquer la fausse mesure, en les faisant tomber chacune de leur côté. Les deux mains se relevent pour revenir frapper la bonne mesure sur les genoux, & continuer le même mouvement (6).

2°. La bonne mesure se marque en frappant des talons (7) le plancher, tandis que les deux mains

(6) Je donne pour regle générale, que la bonne & la fausse mesure contiennent chacune trois tems ; ce qui compose les deux mesures qu'on emploie pour faire le pas de Menuet. On fait de plus, que pour battre régulièrement la mesure, soit du Menuet, ou de la Contre-Danse, il faut régler le mouvement de la main ou du pied, comme la vibration, pour ainsi dire, d'un pendule.

(7) L'on ne doit pas trouver extraordinaire si j'accompagne le frappé des talons de celui des mains, puisqu'il est vrai que les Anciens battoient la mesure, non-seulement

tombent sur les genoux. La fausse se marque par les mains qui tombent sur les côtés, en même-tems que les talons se levent (8).

3°. Les deux mains marquent la bonne mesure en frappant sur les genoux, tandis que les talons la marquent par leur relevé, & pendant que les mains

du pied, mais aussi de la main droite, dont ils réunissoient tous les doigts pour frapper dans le creux de la main gauche ; & celui qui marquoit ainsi le rithme, s'appelloit *Manuductor*. Outre ce claquement de main, & le bruit de sandale, les Anciens avoient encore, pour battre la mesure, celui des coquilles, des écailles d'huitres, & des ossemens d'animaux, qu'on frappoit l'un contre l'autre, &c.

Voyez l'Encyclopédie, au mot Battre, pag. 155.

(8) Comme il auroit été ridicule de faire frapper le pied ou les deux pieds sur le plancher, j'ai jugé à propos de ne faire frapper que du talon ; & l'Ecolier en tire même un avantage, puisque par ce moyen, il se procure l'aisance de faire jouer le coude-pied ; ce qui est très-essentiel dans la Danse, & sur-tout dans le Menuet, par la grace que cela donne dans le pas, &c.

Il est inutile d'observer ici aux personnes qui voudront faire l'essai de cette méthode, de ne mettre aucune affectation dans les mouvemens, soit de la main, des deux mains, ou des pieds, en exécutant les moyens indiqués pour l'exercice à la mesure, tant du Menuet que de la Contre-Danse. On fait trop bien que les excès sont toujours ridicules, & sur-tout dans les mouvemens du corps.

tombent sur les côtés, pour marquer la fausse mesure, les talons la marquent en frappant sur le plancher, & toujours alternativement (9).

4°. Les mains conservent le même mouvement, à l'exception que l'on marque en frappant des talons sur le plancher, la bonne & la fausse mesure (10).

5°. La bonne mesure se marque par le frappé des deux mains sur les genoux, & la fausse, par le frappé d'une seule main, tandis que l'autre la marque à côté, ainsi de suite alternativement, en observant de commencer à battre la fausse mesure par la main droite.

(9) Quand les mains frappent ensemble ou séparément, elles conservent toujours deux tems dans leur frappé, & se relevent au troisieme; ainsi que des talons, il en est de même pour la fausse mesure.

(10) L'on s'apercevra peut-être que je commence toujours par faire frapper la bonne mesure; la raison en est très-sensible, c'est que le Menuet commence pour l'ordinaire en frappant, & son troisieme & dernier tems finit en levant. Si l'on bat la mesure en Menuet-Dansant, (*Voyez les pages 10, 11 & 12*) pour lors l'on frappera sur la premiere note de la premiere mesure, & on levra la main, ou on la laissera tomber à côté de soi, sur la premiere note de la seconde mesure, ce que nous appellons battre en mesure de $\frac{6}{4}$. (*Voyez les notes 3 & 4*).

6°. Répétition du précédent moyen , en ajoutant le frappé des deux talons , pour marquer la bonne mesure , & le frappé d'un seul talon , pour marquer la fausse , le tout conjointement avec les mains correspondantes (11).

7°. Marquez la bonne mesure en frappant le genou droit de la main droite ; & tandis que celle-ci marque la fausse à côté , la main gauche la bat sur le genou gauche , pour marquer ensuite la bonne en tombant à côté : la main droite

(11) Le nombre des mesures d'un Menuet doit être , dans chacune de ses reprises , de quatre , ou d'un multiple de quatre , car s'il péchoit contre cette règle , l'Écolier , à la fin d'une reprise vicieuse , se trouveroit la finir dans les 5 & 6° moyens par la main droite au lieu de la gauche. Voyez le *Dictionnaire de M. J. J. Rousseau* , page 280 , qui dit : « La mesure du Menuet est à trois tems légers » qu'on marque par le 3 simple , ou par le $\frac{3}{4}$, ou par le $\frac{3}{8}$. Le nombre des mesures de l'air , dans chacune de ses reprises , doit être quatre ou un multiple de quatre , parce qu'il en faut autant pour achever le pas du Menuet ; & le soin du Musicien doit être de faire sentir cette division par des chûtes bien marquées , pour aider l'oreille du Danseur , & le maintenir en cadence ».

Voyez aussi les *Éléments de Musique , Théorique & Pratique* , par M. D'ALEMBERT , page 209.

reprend dans ce tems la bonne mesure, comme on l'a dit, & ainsi de suite alternativement.

8°. Même mouvement, excepté que chaque talon frappe en même-tems que la main tombant sur le genou (12).

9°. Marquez la bonne mesure en frappant de la main droite sur le genou droit immobile, tandis que le talon gauche frappe. Marquez la fausse en frappant de la main gauche sur le genou gauche, immobile à son tour, pendant que le talon droit frappe aussi. La main qui ne tombe point sur le genou, marque toujours l'autre mesure à côté (13).

10°. La main droite marque la bonne mesure en frappant sur le genou correspondant, tandis que la gauche la marque à côté, pendant que la

(12) Il est entendu qu'à mesure qu'une main se leve, l'autre se baisse alternativement, ainsi que les talons.

(13) J'ai simplifié les 7, 8 & 9^e moyens dans la façon de battre la mesure, afin d'éprouver l'effet qu'ont pu produire les six premiers sur l'oreille de mon Écolier, en lui coupant la mesure; car il arrive souvent qu'il s'apperçoit lui-même que sa main frappe la fausse mesure au lieu de la bonne, & c'est alors que je me trouve obligé de lui expliquer la façon de la reprendre, dans les deux manieres différentes de la couper.

droite se leve & marque la fausse à côté; la main gauche, qui s'est levée avec la droite, frappe trois fois sur le genou gauche (14).

11°. On battra la bonne mesure en frappant de la main droite sur le genou correspondant; la fausse, en la laissant tomber à côté de soi; & pendant ces mouvemens, la main gauche battra sur le genou gauche tous les tems de la bonne & fausse mesure (15).

12°. Dans ce dernier moyen, les six tems se marquent toujours de la main gauche, comme dans le moyen précédent; la main droite, pendant ce tems, frappe la bonne mesure sur le genou droit, pour marquer ensuite à côté de soi la fausse qui se fera sentir en même-tems par le frappé du talon correspondant.

(14) Ces trois frappés marquent les trois tems de la seconde mesure, autrement dit de la fausse mesure.

(15) Ces six frappés marquent les six tems des deux mesures qui composent la mesure du Menuet-Dansant, autrement dit, la bonne & la fausse mesure.



DE LA CONTRE-DANSE.

LA Contre-Danse est une sorte de Danse moins grave que le Menuet, & que la plûpart des anciennes Danses figurées ; elle est appelée ainsi parce que plusieurs personnes dansent ensemble, & répètent en même-tems les mêmes mouvemens ou les mêmes figures. Ce mot est formé du mot Latin *Contrà*, & du mot Allemand *Dantz*. La mesure de cette Danse est, comme on le fait, composée de deux tems, l'un nommé fort & l'autre foible (16). Selon l'usage des Maîtres de Musique, le fort se marque en frappant d'une main dans l'autre, & le foible en la levant. Cette maniere est aussi adoptée par les Maîtres

(16) Il y a cependant quelques Contre-Danses dans lesquelles il se trouve des passages qui prennent le mouvement du Menuet ; mais comme dans ces momens la Contre-Danse sort en quelque sorte de son caractère, cela ne contredit point ce que j'avance.

de Danse. Voici douze nouveaux moyens que je donne pour former à cette mesure l'oreille de l'Écolier (17).

On peut faire remarquer aux personnes qui ne sont point de l'Art, que de tout tems, les Maîtres de Musique ont distingué les tems dans les trois différentes mesures simples, par le fort & par le foible, quoiqu'ils soient toujours de valeur égale. Je le fais aussi pour faire distinguer aux Écoliers le frappé (soit de la main ou du pied) & le levé ; que le tems fort est toujours celui qui se marque en frappant, & le foible en levant, comme dans certaines Contre-Danses Allemandes, lesquelles commencent ordinairement par le tems fort, & finissent par le foible. La différence qu'il y a dans les Françoises & Angloises, est qu'elles commencent assez

(17) Mon dessein étoit d'abord de ne donner que six moyens pour la mesure à deux tems ; mais quoique cette mesure soit d'une espece différente que celle du Menuet, j'ai trouvé tant de rapport entre les moyens que j'emploie pour former au Menuet, & ceux pour former à la Contre-Danse, que je me suis résolu d'en donner douze d'abord pour le Menuet, & douze pour la Contre-Danse, parce que ceux-ci sont dérivés des premiers.

généralement par le levé, ou tems foible, & finissent par le frappé, ou tems fort (18).

Quand il s'agit de faire battre la mesure de la Contre-Danse, ce que je fais ordinairement, conjointement avec celle du Menuet, en partageant également les moyens de l'une comme de l'autre ; c'est-à-dire que si je ne fais battre que deux moyens de la mesure du Menuet, j'en fais battre autant de celle de la Contre-Danse, pour faire voir à mon Écolier le rapport qu'il y a de l'un à l'autre : pour lors, il est nécessaire que l'Écolier sache que cette mesure se bat à deux tems (19), l'un nommé fort, & l'autre foible ; que le temps fort (comme je l'ai déjà dit) est celui que l'on marque en frappant dans la main,

(18) Voyez M. Rameau dans son *Traité d'Harmonie*, ainsi que M. d'Alembert dans ses *Éléments de Musique*, qui disent que le tems fort est le bon, & le tems foible le mauvais.

(19) La mesure à deux tems se marque par un 2 ; & si l'Écolier a quelque connoissance de la Musique, je lui explique que cette mesure est composée de quatre noires, ou de l'équivalent ; que ces quatre noires se partagent en deux parties égales, dont deux pour le tems fort, & les deux autres pour le tems foible. Lorsque l'air de la Con-

& le foible, lorsque la main se leve ; que chaque phrase ou chaque portion de phrase musicale se termine toujours par le tems fort, sur-tout quand l'air commence en levant ; si au contraire il commence en frappant, la phrase ou la portion de phrase finira en levant, comme dans certaines Contre - Danses Allemandes, & autres (20). Après cette explication, je fais battre les différens moyens à mon Écolier, & lorsqu'il a acquis un peu d'habitude sur les 7, 8 & 9^e moyens, je lui coupe la mesure ; & quand il s'apperçoit qu'il n'y est plus, il faut alors qu'il s'arrête, afin de

tre-Danse est marqué par les chiffres $\frac{6}{2}$, il faut une noire pointée pour chaque tems, ou l'équivalent, & elle se bat aussi à deux tems. Enfin, si c'est une Contre-Danse dont l'air soit marqué par les chiffres $\frac{2}{4}$, il faut une noire pour chaque tems, ou l'équivalent, & se bat de même à deux tems.

(20) Il y a bien des Contre-Danses Allemandes & autres airs qui commencent par le frappé, & finissent par le levé. Les signes de mesures musicales sont le $\frac{3}{4}$, le $\frac{6}{8}$: ces mesures sont adoptées par les François ; car la vraie mesure est celle de $\frac{3}{8}$, qu'on appelle boiteuse. Les Contre-Danses Françaises commencent assez généralement en levant, & finissent en frappant. Pour les signes de mesure, Voyez la note (19).

la reprendre sur le tems fort ; car la mesure peut être coupée également de deux manieres, comme je l'ai dit pour le Menuet ; c'est-à-dire, par la répétition d'une mesure, ou par suppression, dans le courant de l'air, ou à la fin d'une phrase, ou portion de phrase.



M O Y E N S.

LE premier moyen consiste à marquer le tems fort, en frappant en même-tems les deux genoux des deux mains qui leur correspondent, & le tems foible, en les relevant, pour continuer ensuite le même mouvement. (21).

2°. Le tems fort se marque en frappant des talons le plancher, tandis que les deux mains tombent sur les genoux. Le tems foible se marque par les mains qui se relevent, ainsi que les talons.

3°. Les deux mains marquent le tems fort en frappant sur les genoux, & tandis qu'elles se relevent, le foible se marque en frappant des talons (22).

(21) L'on peut voir le rapport que les moyens ont entre eux, tant ceux du Menuet que de la Contre-Danse, à la différence que dans les premiers, les mains vont tomber chacune de leur côté, pour marquer la fausse mesure, & que dans ceux-ci, le levé des mains marque le tems foible.

(22) Il est aisé de voir que les deux talons marquent le tems fort par leur levé, & le tems foible par leur frappé.

4°. Les mains conservent toujours les mêmes mouvemens, à l'exception que les talons marquent par leur frappé le tems fort & le foible.

5°. Les pieds immobiles. Les deux mains marquent le tems fort en frappant sur les genoux correspondans. On leve ensuite la main droite, qui doit marquer le tems foible par un second frappé sur le genou droit, tandis que la main gauche le marque par son levé. Les deux mains reviennent ensuite sur les genoux; après quoi la gauche recommence ce que la droite avoit fait, & ainsi de suite réciproquement, ayant toujours soin que la bonne mesure se marque avec les deux mains sur les genoux (23).

6°. Pour marquer le tems fort, frappez des talons, & laissez tomber en même-tems les deux mains sur les genoux; levez la main droite, ainsi que le talon droit, & marquez le tems foible par le frappé du talon droit, tandis que la main droite retombe une seconde fois sur le genou correspondant;

(23) Dans ce cinquieme moyen, les mains se levent & frappent alternativement, de maniere que pendant qu'une main marque les deux tems de la mesure par son frappé & son levé, l'autre marque par deux frappés le tems fort & le foible; & cela, chacune à son tour.

& pendant ce tems , la main & le pied gauche se levent : ce tems foible se marque réciproquement par le frappé de la main & du pied gauche , comme on l'avoit fait du côté droit ; le tems fort se marque constamment comme il a été expliqué (24).

7°. Marquez le tems fort en frappant le genou droit de la main droite ; & pendant que cette main se releve pour marquer le tems foible , la gauche le marque en frappant sur le genou gauche , le tout alternativement.

8°. Même mouvement , excepté que chaque talon frappe en même-tems que la main tombant sur le genou. Il est à observer que lorsque la main & le talon frappent , l'autre main & l'autre talon doivent se lever sur le même tems.

9°. Marquez le tems fort en frappant de la main droite sur le genou droit ; dans le même tems levez le talon droit , & frappez avec le talon gauche : pour le tems foible , frappez sur le genou gauche de la main gauche , & dans ce même tems levez le talon de ce côté , tandis que vous frappez du talon droit , le tout alternativement.

(24) Les pieds marquent la même quantité de tems que les mains dans leur frappé , comme dans leur levé. Voyez la note (23).

10°. La main droite marque le tems fort en frappant sur le genou correspondant ; pendant ce tems, la gauche le marque en se levant, & lorsque la main droite se leve pour marquer le tems foible, la main gauche frappe les deux quarts de la mesure dont ce tems foible est composé ; ensuite la main droite reffrappe le tems fort, pendant que la gauche se releve, & elle recommence ce qu'elle a fait ci-devant (25).

11°. Se souvenant toujours que cette mesure est composée de deux tems, l'un nommé fort & l'autre foible, on marquera de la main droite, en frappant sur le genou droit, le tems fort ; & on la relevera ensuite pour marquer le tems foible, tandis que la main gauche battra sur le genou gauche chaque quart de mesure, ou chaque noire, le tout sans interruption.

12°. Dans ce dernier moyen, la main gauche conserve toujours le même mouvement, pendant que la main droite marque sur le genou correspondant, le tems fort, & le talon du même côté

(25) Ces deux frappés marquent les deux quarts de la mesure dont le tems foible est composé, comme dans le dixieme moyen de la mesure du Menuet, les trois frappés marquent les trois tems de la fausse mesure.

le foible. Dans ce même tems la main droite se leve pour le marquer auffi.

Ces principes paroîtront peut-être au premier coup d'œil trop compliqués, ou trop embarrassans ; mais il faut faire attention que dans la pratique, les difficultés s'évanouissent d'elles-mêmes, lorsqu'on établit de justes gradations pour le développement des idées. C'est ainsi qu'en exerçant mes Écoliers, je ne les amene que par degrés, & presque insensiblement, du simple au composé. J'emploie telle leçon, par exemple, à tel ou tel moyen ; je varie de tems en tems les airs, pour éviter le dégoût & l'ennui ; enfin, je fais contracter à mon Écolier l'habitude de marquer la mesure avec fermeté & assurance, en le forçant, pour ainsi dire, de se redresser lui-même dans ses différens mouvemens, que j'affecte de traverser en lui coupant la mesure.

Ce ne fera donc qu'après avoir suivi les procédés que je viens d'indiquer, qu'on pourra se décider, ou pour, ou contre ma Méthode : j'ose espérer que l'expérience qu'on en fera ne tournera point au désavantage de son Auteur.

Je donne ici six airs & six Menuets analogues aux différentes manieres de battre la mesure. Les deux premiers airs sont une mesure de $\frac{3}{4}$; lesquels

ne sont composés que d'une ronde & d'une blanche dans chaque mesure : Messieurs les Maîtres de Musique font battre cette mesure à trois tems lents ; mais comme dans le Menuet nous ne faisons marquer que les mesures, & cela de deux en deux, je fais frapper mon Écolier sur la ronde de la première mesure ; je lui fais lever la main sur la blanche, pour marquer ensuite la seconde mesure à côté de lui, sur l'autre ronde ; ensuite relever la main sur l'autre blanche, pour refrapper sur une autre ronde qui commence la troisième mesure, &c. C'est la même chose pour le troisième & quatrième air, mesure à $\frac{3}{4}$, à l'exception que le mouvement, quoique marqué, est un peu plus vif ; que l'on frappe sur une blanche, & qu'on leve la main sur une noire, &c. Dans le cinquième & sixième air, les mesures paires sont composées d'une blanche pointée, & les impaires de trois noires ; le mouvement est moins lent qu'aux premiers airs, sans cependant rentrer dans le mouvement ordinaire. Dans les six Menuets suivans, les mesures sont plus variées, & par conséquent approchent davantage de la nature du Menuet pour le Chant.

Quant aux six airs & aux six Contre-Danfes que je donne aussi, je prends les mêmes précau-

tions pour amener mon Écolier à la mesure par des gradations insensibles. Ainsi les deux premiers airs ont une mesure désignée par le C barré : cette mesure est plus lente que quand elle est marquée par un 2, & elle se bat de même à deux tems. Les mesures ne sont composées que de deux blanches ; ainsi on frappe sur la première blanche d'après la ligne perpendiculaire, & on leve la main sur la seconde, &c. Le troisième air, mesure désignée par un 2, est la même chose, à l'exception que le mouvement est un peu plus vif, quoique désigné par le mot marqué. Les quatre, cinq & sixième airs sont un peu plus variés, & le mouvement un peu plus vif, sans cependant ressembler au mouvement ordinaire. Dans les six Contre-Danses suivantes, les mesures sont plus variées, & se rapprochent par conséquent pour le Chant, (comme pour le mouvement) de la nature de la Contre-Danse.

Je n'ai pour but dans les six premiers airs pour la mesure du Menuet, ainsi que dans les six pour la mesure de la Contre-Danse, que de faciliter & régler à l'Écolier le mouvement de la main, mouvement qu'il acquerra facilement, s'il a quelque notion de la Musique, quand une fois il aura compris que dans la mesure à $\frac{3}{4}$, il faut frapper la

bonne mesure sur la ronde, lever la main sur la blanche, &c. & cela dans les deux premiers airs. Dans les deux suivans, qui sont une mesure à $\frac{3}{4}$, il doit frapper sur la blanche, lever la main sur la noire, & la laisser tomber ensuite à côté de soi sur une autre blanche, &c.

Lorsque l'Écolier n'a aucune connoissance de la musique, je lui fais entendre qu'il faut frapper la bonne mesure, soit des mains ou des pieds, lorsque l'archet va en tirant, & qu'il faut lever les mains, lorsqu'il va en poussant, afin de les laisser tomber à côté de soi, pour marquer la fausse mesure sur un autre coup d'archet qui se donnera en tirant, & toujours alternativement.

Les mouvemens de l'Écolier étant ainsi réglés, il battra sans difficulté les trois premiers Menuets, de même que les trois premières Contte-Danses sur lesquelles on pourra fort à propos lui couper la mesure. Il en est de même des trois derniers Menuets & Contre-Danses, quant à la maniere de les battre. Puisque chaque mesure est composée de noires, l'on fera frapper les tems pour le Menuet, & les quarts de tems pour la Contre-Danse, c'est-à-dire, autant de fois qu'il y a de notes ou de coups d'archet, & cela de la
main

main gauche, ainsi que je le dis dans les moyens dix, onze & douze (26).

Les douze airs pour la mesure du Menuet sont en Sol, & ceux pour la Contre-Danse sont en Ré, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans les leçons, par la nécessité où se trouveroit le Maître de préluder chaque fois qu'il changeroit de Menuet ou de Contre-Danse. On évitera en même-tems par ce moyen de jeter de la confusion dans l'oreille de l'Écolier qui n'est point encore accoutumée aux changemens de ton. Son oreille se formera ainsi peu à peu à la mesure, durant l'espace, à peu-près de trente-six leçons, si toute fois il veut se prêter aux leçons de son Maître ; car toute l'habileté possible, toute l'assiduité & les soins les plus constans, tombent en pure perte, sans la docilité & l'attention réciproque de l'Éleve : c'est une vérité généralement reconnue.

(26) L'on marque dans le dixieme moyen pour le Menuet les tems de la fausse mesure seulement ; dans les onze & douzieme, les tems des deux mesures : Pour la Contre-Danse dans le dixieme moyen, l'on marque les deux quarts du tems foible, & dans les onzieme & douzieme, les quatre quarts de chaque mesure. *Voyez les pages 18, 19 & 28.*

J'ai ajouté aux quatre premiers Menuets, & aux quatre premières Contre-Danses, un Mineur, pour faire sentir à mon Écolier les nuances qu'il y a dans la Musique, & en même-tems lui donner ce goût & cette sensation que la Musique excite naturellement, en lui faisant observer qu'il faut frapper fort au Majeur, & doucement au Mineur, sans cependant ralentir le mouvement.

Quand mon Écolier est parvenu à battre la mesure sur tous les moyens, tant du Menuet que de la Contre-Danse, qu'il fait distinguer la bonne mesure d'avec la fausse, ainsi que s'arrêter à propos quand il sent qu'il n'est plus en mesure, pour la reprendre ensuite, & qu'il s'apperçoit aussi lorsqu'on la lui coupe, je lui montre pour lors à reprendre cette mesure sans s'arrêter, & cela sur les douze moyens, tant pour le Menuet que pour la Contre-Danse.



M A N I E R E
DE REPENDRE LA MESURE
SANS S'ARRÊTER
DANS LE MENUET.

DANS le premier Moyen, lorsque l'Écolier n'est plus en mesure, soit par la suppression de mesure ou par la répétition; dans le courant de l'air, à la fin d'une phrase musicale ou portion de phrase, que cette coupe s'est faite lorsque les mains marquoient la fausse mesure; il faut qu'il laisse tomber une seconde fois les mains chacune de leur côté, & ensuite qu'il reffrappe des mains sur ses genoux, & il se retrouvera en mesure. Si au contraire le Maître lui coupe la mesure dans le moment qu'il frappe des mains sur ses genoux, il faudra qu'il recommence le même mouvement, & il se retrouvera en mesure (27).

(27) La mesure du Menuet se coupe (comme je l'ai dit ci-devant) de deux manieres, qui sont par suppression

2^e Moyen. Mêmes principes que ci-dessus pour les mains comme pour les pieds.

3^e Moyen. L'on frappera deux fois de suite des talons, & l'on laissera de même tomber deux fois les mains, chacune de leur côté, & l'Écolier se retrouvera en mesure.

4^e Moyen. Mêmes principes pour les mains ; car pour les pieds, ils seront toujours en mesure.

5^e Moyen. Si le Maître coupe la mesure par suppression, & cela dans le moment que l'Écolier bat la fausse mesure de la main droite, il faut que l'Éleve laisse tomber la main droite à côté de lui, & que la gauche frappe en même-tems sur son genou correspondant, qu'il reffrappe après cela des deux mains sur les genoux, & marque ensuite la fausse mesure de la main droite, &c. Si on lui coupe la mesure par suppression dans le courant de l'air, à la fin d'une phrase ou portion de phrase, lorsqu'il bat la fausse de la main gauche, il fera le contraire de ce qui a été marqué ci-dessus. Si

& par répétition ; couper par suppression, c'est supprimer une mesure musicale, ou plusieurs, comme qui diroit aller de la première à la troisième, ou de la deuxième à la quatrième, &c. couper par répétition, c'est répéter deux fois la même mesure.

au contraire on lui coupe la mesure par répétition, il ajoutera un frappé de la main sur laquelle on l'aura coupé, & l'autre main retombera une seconde fois à côté, en observant que la phrase finisse de la main gauche.

6^e Moyen. Mêmes principes qu'au cinquieme, tant des mains que des pieds.

7^e Moyen. Si le Maître coupe la mesure par suppression, ou répétition, & cela dans le courant de l'air, à la fin d'une phrase ou portion de phrase, l'Écolier refrappera une seconde fois de la main sur laquelle on lui aura coupé la mesure, l'autre main tombera une seconde fois à côté, & l'Écolier se trouvera en mesure.

8^e Moyen. Même précaution, tant pour les mains que pour les pieds.

9^e Moyen. Même chose, à l'exception que le pied doit être opposé à la main.

10^e Moyen. Mêmes principes pour la main droite; la gauche seulement, en place des trois frappés, en fera six, & l'Écolier sera en mesure.

11^e Moyen. Mêmes principes pour la main droite, car la gauche sera toujours en mesure.

12^e & dernier Moyen. Soit que l'on coupe la mesure, comme je l'ai dit au premier, cinquieme

& septieme Moyens. l'Écolier répétera le même mouvement de la main & du talon, & se retrouvera en mesure : pour la main gauche, elle continuera toujours son même mouvement.

Malgré le rapport que les moyens pour la Contre-Danse ont avec ceux du Menuet, tant pour la façon de les battre, que pour celle de reprendre la mesure sans s'arrêter, j'ai pensé qu'il étoit à propos de les diviser en deux parties, afin que l'Écolier soit à portée, par la seule inspection du titre, de faire usage des moyens relatifs à l'espece de mesure qu'il voudra battre.




M A N I E R E
DE REPRENDRE LA MESURE
SANS S'ARRÊTER
D A N S
LA CONTRE-DANSE.



DANS le premier Moyen, lorsque le Maître coupe la mesure, soit par répétition de mesure, soit par suppression dans le courant de l'air, à la fin d'une phrase ou portion de phrase, que cette coupe s'est faite lorsque les mains marquent le tems fort; il faut que l'Écolier reffrappe une seconde fois des deux mains sur les genoux correspondans, & il se retrouvera en mesure. Si au contraire on lui coupe la mesure sur le tems foible, il faut que l'Écolier recommence une seconde fois ce tems par le relevé des mains, & il se retrouvera en mesure (28).

(28) Couper la mesure dans les Contre-Danses, soit par suppression de tems ou répétition, c'est la même chose

2^e Moyen. Même chose que ci-dessus pour les mains comme pour les pieds.

3^e Moyen. On laissera tomber une seconde fois les mains sur les genoux correspondans ; de même on frappera deux fois des talons sur le plancher, & l'Écolier se retrouvera en mesure.

4^e Moyen. Mêmes principes qu'au précédent Moyen pour les mains, car pour les pieds, ils seront toujours en mesure.

5^e Moyen. Si la mesure est coupée par suppression, répétition dans le courant de l'air, à la fin d'une phrase ou portion de phrase, dans le moment que l'Écolier frappe le tems fort par les mains tombant sur les genoux correspondans, il refrappera une seconde fois & il se trouvera en mesure. Si au contraire la mesure est coupée par suppression, &c. dans l'instant que l'Élève frappe le tems foible de la main droite, il refrappera une seconde fois de cette main, & il se retrouvera en mesure : même chose pour la main gauche.

que dans le Menuet, à l'exception que couper la mesure par suppression, c'est supprimer un tems, comme qui diroit aller du premier au troisieme, ou du deuxieme au quatriemè ; couper par répétition, c'est répéter deux fois le même tems.

6^e Moyen. Mêmes principes qu'au précédent, tant pour les mains que pour les talons.

7^e Moyen. Si le Maître coupe la mesure par répétition de mesure, ou suppression, & cela dans le courant de l'air, à la fin d'une phrase ou portion de phrase, dans le moment que l'Écolier frappe le tems fort de la main droite, il faudra qu'il reffrappe une seconde fois de la main droite, & que la gauche fasse de même un second mouvement par son levé, & l'Écolier sera en mesure. On observera la même chose pour le tems foible de la main gauche.

8^e Moyen. Même précaution, tant pour les mains que pour les pieds.

9^e Moyen. Mêmes principes, avec la différence que le pied doit être opposé à la main.

10^e Moyen. Même précaution pour la main droite, à l'exception que la gauche, pour se remettre en mesure, frappera les quatre quarts de la mesure, au lieu de deux, & l'Écolier se retrouvera en mesure.

11^e Moyen. Mêmes principes, & cela, pour la main droite ; car pour la gauche, de telle façon qu'on la traverse, ou qu'on lui coupe la mesure, soit par suppression de tems ou répétition, elle sera toujours en mesure.

12^e & dernier Moyen. Mêmes principes, comme je l'ai dit au douzième Moyen pour le Menuet, tant pour la main droite que pour le talon ; & pour la gauche, comme au précédent Moyen : c'est-à-dire qu'elle continuera toujours son même mouvement.

Après cet exercice, je n'ai plus qu'à faire comprendre à mon Écolier, l'usage que l'on fait de la mesure, & son application dans les trois sortes de pas de Menuet, &c.

Pour parvenir à faire marquer la mesure avec exactitude dans le pas de Menuet, & à faire faire toutes les parties de ce pas, conformément à l'air musical, si mon Écolier a de l'intelligence, & qu'il sache la Musique, je lui recommande de se ressouvenir, 1^o. que le pas de Menuet en général, est composé de quatre pas, qui sont deux pliés & deux marchés ; que ce pas, soit en avant, à droite ou à gauche, commence toujours du pied droit, & finit du pied gauche, par la raison que le nombre des pas est un nombre pair : 2^o. que ce pas contient six tems, compris dans les deux mesures que nous prenons pour le faire ; enfin, que pour faire ce pas, supposons en avant, il doit être placé à la quatrième position ; approcher le pied droit en pliant à la première ; ensuite glisser ce

pied devant soi, & cela sur une noire, que je suppose précéder la ligne perpendiculaire (29) ; relever ce premier pas sur la première noire, d'après cette ligne ; rester le tems de la noire ; poser le talon droit à terre sur la valeur d'un point que je suppose de même après cette noire ; approcher le pied gauche à la première position sur la valeur d'une croche ; plier, glisser ensuite ce pied sur la valeur de la noire qui précède la seconde mesure ; relever ce second pas sur la première noire, d'après la seconde ligne perpendiculaire ; marcher ensuite deux petits pas en avant vite & sur les pointes, de façon que sur la seconde noire l'on baisse le talon gauche ; ensuite on approche le pied droit en pliant à la première position, pour recommencer un autre pas, &c. (30) Je donne de même à mon Écolier les principes pour les autres pas de

(29) Les lignes perpendiculaires servent dans la Musique à renfermer la quantité de notes nécessaires à chaque mesure.

(30) Voyez l'exemple du pas de Menuet avec ses proportions, & décrit en traits hiéroglyphiques, page 20. N^o 5 de la seconde Partie.

Je démontre à mon Écolier le pas de Menuet de cette manière, comme m'ayant paru la plus facile & la plus intelligible pour un commençant.

Menuet , & après lui avoir démontré ces pas , je les lui fais exercer en dansant son Menuet.

Si mon Écolier n'a aucune connoissance de la Musique , je me contente de lui dire qu'il faut relever le premier pas du pas de Menuet sur la premiere note de la bonne mesure , ainsi que le second pas sur la premiere note de la fausse ; par conséquent , qu'il faut que le plié & le glissé du pied se fassent avant.

J'explique aussi à mon Écolier les principes de la mesure pour les pas usités dans le Menuet , comme annonce , pas grave , &c. ainsi que ceux de la Contre-Danse. Quand une fois il est bien sûr de la mesure , je la lui coupe afin de l'éprouver ; & lorsque je vois qu'il s'arrête , qu'il attend l'instant de la bonne mesure pour s'y remettre , c'est-là que je lui enseigne la façon de la reprendre sans s'arrêter , & cela , dans les trois sortes de pas de Menuet , &c.

Je lui dis donc qu'il y a six endroits différens dans la figure du Menuet où l'on peut lui couper la mesure , qui sont , 1°. sur la fausse mesure du premier pas de Menuet en avant ; 2°. sur la fausse mesure du second ; 3°. sur le second pas du premier à droite ; 4°. sur le second du deuxieme ; 5°. sur le deuxieme pas du premier à gauche ; & 6°. sur le deuxieme du second pas de Menuet.

Je lui enseigne le moyen le plus facile pour prévenir la faute où l'Écolier tombe malgré lui, étant obligé de rester court, & d'attendre le moment le plus favorable pour se remettre en mesure, ce qui lui fait manquer souvent la figure, le tout provenant de ne point savoir la façon de la reprendre, sans s'arrêter.

Ce moyen, le voici : Je dis à mon Écolier que lorsqu'il s'apperçoit que je lui ai coupé la mesure, & cela sur le second pas du premier pas de Menuet en avant, il faut, qu'après l'avoir fini, il fasse un coupé du pied droit en avant (31); qu'ensuite il reprenne son second pas de Menuet en avant, & il se retrouvera en mesure.

Si je lui coupe la mesure sur le deuxieme du second pas de Menuet en avant, il le finira de même ; fera ensuite un coupé de côté, & continuera de faire ses deux pas de Menuet à droite.

Si je lui coupe la mesure sur le deuxieme pas

(31) Le coupé est composé de deux pas, qui font, le premier pas du pas de Menuet en avant, & un pas marché, ainsi que celui à droite & à gauche.

Il est bon d'avertir aussi que le coupé que l'on ajoute pour reprendre la mesure, ne retranche aucun pas dans la figure du Menuet.

du premier pas de côté à droite, il le finira ; ajoutera un coupé de côté, & fera son second pas de Menuet de côté.

Si au contraire la mesure est coupée sur la fausse du second pas à droite, il ajoutera de même, après son pas fini, un coupé de côté, ou un petit mouvement sur les deux pointes.

S'il se trouve hors de mesure au second pas du premier pas de Menuet à gauche, il fera un coupé par dessous, après avoir toujours fini son pas.

Si enfin je lui coupe la mesure sur la fausse du second pas de Menuet à gauche, il fera un coupé en avant, & ensuite continuera ses deux pas de Menuet suivant.

Je lui coupe de même la mesure sur les pas usités dans le Menuet, & lui montre aussi la manière de la reprendre sans s'arrêter, &c.

J'ai fait des airs de différens mouvemens, que je donne à la fin de cette Méthode, & que je fais battre sur les moyens ordinaires (32), qui sont, le Menuet, le Passe-pied qui se bat en mesure du Menuet, & les suivans pour celle à deux

(32) Le moyen ordinaire du Menuet, voyez à la page 10 ; pour celui de la Contre-Danse, voyez à la page 20, & 21.

tems, excepté cependant la boîteuse qui doit se battre à un tems, son mouvement étant désigné par le terme Italien, *Prestissimo* (33).

(33) Pour les airs de différens mouvemens que je donne à la fin de cette Méthode, l'on fera attention aux différens termes que j'ai placés à chacun de ces airs, pour désigner le mouvement.

La mesure à $\frac{3}{4}$, c'est-à-dire du Menuet, doit se battre du même mouvement qu'on le doit danser; je veux dire modérément.

La mesure à $\frac{3}{8}$ est un passe-pied qui se bat de même que le Menuet, à l'exception que son mouvement est moitié plus vif.

La mesure à $\frac{6}{4}$ est un mouvement grave & se bat à deux tems: il faut la valeur de trois noires pour chaque tems, ou l'équivalent.

La mesure à $\frac{6}{8}$ se bat de même à deux tems, excepté que son mouvement est moitié plus vif que le $\frac{6}{4}$; & il faut trois croches pour chaque tems, ou l'équivalent.

La mesure à deux tems, mouvement ordinaire des Contre-Danses Françoises ou Angloises, il faut deux noires pour chaque tems, ou l'équivalent.

La mesure à $\frac{2}{4}$ est d'un mouvement moitié plus vif que celui à deux tems; c'est aussi le mouvement des Allemandes; & il faut une noire pour chaque tems, ou l'équivalent.

Le $\frac{3}{8}$ n'est plus un passe-pied dans ce moment; c'est le mouvement ordinaire des Allemandes, comme je l'ai dit

Je me sers d'une méthode à peu-près semblable, pour les sourds & muets de naissance, en les habituant, par des signes visibles, à connoître qu'il faut frapper la bonne mesure lorsqu'on tire l'archet ; que le voyant lever, ils doivent aussi lever la main, & la laisser ensuite tomber à côté d'eux, sur un autre coup d'archet qui se trouve en tirant. Je les habitue de même à la mesure des Contre-Danses, autrement dit, la mesure à deux tems ; de sorte qu'en jettant les yeux sur l'instrument, ils parviennent à reprendre la mesure dans le Menuet, &c. lorsque je la leur coupe, & à distinguer l'une d'avec l'autre ; c'est-à-dire, la mesure du Menuet d'avec celle de la Contre-Danse.

dans la note (20), & son nom est Boiteuse ; elle se bat à un tems, quand elle est marquée par le terme de *prestissimo*, comme je l'ai dit.

La marche se bat à deux tems, & son mouvement doit être bien marqué.

Le Rigaudon est d'un mouvement un peu vif.



R É F L E X I O N

S U R

L E M E N U E T

E T S U R

LA CONTRE-DANSE.

LE Menuet, comme je l'ai dit, l'emporte sur toutes les Danses. On peut le comparer à celles que les Lacédémoniens appelloient Danses de l'innocence, ou à celles que les Romains nommoient Danses de l'hymen. Les unes & les autres n'exprimoient que des passions honnêtes ; elles ne respiroient que la douceur & la décence. Notre Menuet a le même avantage ; il y joint celui de peindre l'amour modéré & embelli par une aimable dignité. Rien n'est plus propre, je l'ose dire, à donner aux jeunes gens cette assurance qui sied si bien, quand elle n'approche point de la licence,

& cette contenance qui séduit, enchante, & dispose à l'estime. Par quelle fatalité une pareille Danse est-elle négligée? Un Philosophe en trouveroit peut-être la cause dans les mœurs actuelles qui influent principalement sur les plaisirs. Pour moi qui ne dois rien blâmer, je me contenterai de représenter au public, & sur-tout aux parens, qu'il est à craindre qu'ils ne fassent un tort réel à leurs enfans, en leur permettant de quitter trop tôt le Menuet, & en ne veillant pas à ce qu'ils s'y exercent fréquemment, lorsqu'ils sont sortis des mains de leurs Maîtres.

Je profiterai aussi de cette circonstance pour soumettre au jugement du public & aux Virtuoses de l'Opéra, dont la réputation est si méritée & si généralement répandue, quelques idées pour la plus grande perfection de la Danse du Menuet. On fait que la composition musicale du Menuet doit être de 4, 8, 12, 16 mesures, &c. c'est-à-dire de quatre, ou d'un multiple de quatre. MM. JJ. Rousseau & d'Alembert, en ont donné cette définition : le premier ajoutant, que les divisions principales devoient être faites avec le même soin, & que l'attention du Musicien devoit être de faire sentir, par des chûtes bien marquées, ces divisions par quatre, pour aider l'oreille du Danseur, &

le maintenir en cadence. On ne peut trouver de regles plus satisfaisantes & mieux exprimées. C'est d'après elles qu'ont été composés les excellens Menuets de MM. Rameau (34), Mondonville, le Clerc, Cupis, Exaudet, Collesse, Lemaire, Aubert, Alexandre, Gluck, & autres ; mais tous les Compositeurs ne se sont pas astreints à ces regles. Nous avons des Menuets dont la totalité des mesures n'est pas un multiple de quatre. Je parle de ceux qui ont 18, 22, 26, 30, 34 & 38 mesures : il est donc impossible qu'ils soient multiples de quatre dans toutes leurs quantités partielles, puisque, comme on le fait, il n'y a dans chaque Menuet que deux divisions, qui chacune sont répétées deux fois. Enfin, il y en a qui sont bien multiples de quatre dans la totalité, tels que ceux de vingt mesures, mais dont les divisions péchent contre les régles, chaque division ayant dix mesures. Je demande s'il ne seroit pas avantageux de retrancher de la Danse, ces Menuets qui se trouvent vicieux, & je me fonde sur ce qu'il est impossible, en les suivant, que chaque phrase musicale

(34) Nous devons à ce grand homme le goût de la Danse, par les beaux airs qu'il nous a donné dans ses Opéra.

soit marquée par le Danseur. Pour établir cet accord qui me paroît desirable, il seroit bon que les Violons commençassent l'air du Menuet dans le moment que les Danseurs seroient en place ; qu'après avoir laissé passer les quatre premières mesures musicales, le Danseur ôtât son chapeau, en employant quatre autres mesures ; que ce même nombre de mesures fût observé pour la révérence (35 ; qu'il en fût de même pour glisser le pied, se faire face & baisser le bras ; que la deuxième révérence enfin se fît également en quatre mesures. Alors commenceroient l'espece de tour que fait la Dame, l'espece de demi-tour que fait l'Homme en la conduisant par la main, ce qui emploie huit mesures ; & les deux pas de côté qui se font en-

(35) Anciennement, après avoir ôté son chapeau, l'on présentoit la main à sa Dame, avant de faire la révérence du Menuet. C'est une de ces coutumes malheureusement passées de mode, & que le bon goût ne sauroit trop tôt rappeler. Il n'en pourroit résulter qu'un double avantage ; car ce début noble & majestueux ajoutant un nouvel intérêt à la Danse du Menuet, mettroit tout à la fois les personnes qui le feroient avec grace, à portée de faire naître une opinion favorable de leurs talens. J'en appelle sur cet article, ainsi que sur bien d'autres, au jugement du public connoisseur.

suite à droite, & qui occupent quatre mesures, au moyen de quoi les Danseurs seroient toujours alternativement à la fin de chaque phrase, ou chaque repos à l'une des extrémités, ou dans l'un des angles du Z, dont le Menuet fait la figure. Cette précision, dans la situation, est, on ne peut plus satisfaisante pour le Danseur, & pour l'homme de goût qui est spectateur : elle peut contribuer aussi à rappeler l'attention de l'un des Danseurs, s'il lui arrivoit de perdre ou d'anticiper quelques mesures. Les Menuets faits suivant ces règles, & qui s'accorderoient avec cette pratique, concilieroient la Danse & la musique, & phraseroient dans l'une comme dans l'autre (36). Il est vrai, & c'est la seule objection qui se présente à moi, qu'en ne faisant que trois pas, suivant l'usage, pour donner la main gauche, y compris le pas grave, & revenir à sa place, la phrase ou le repos ne seroit pas terminé ; c'est, à ce qu'il me paroît, le seul instant où la Danse ne suivroit pas la Musique. Afin d'y remédier, je proposerois

(36) Voyez la page 19 de la seconde Partie, N° 1 & 2, pour le commencement du Menuet & la figure, supposant la révérence faire : l'Homme est désigné par la lettre H, & la Femme par celle M, & le petit V marque la présence du corps.

d'ajouter dans cet endroit l'équivalent d'un pas de Menuet, par une pirouette d'un quart de tour à gauche du pied droit, & par un coupé du pied gauche en avant, ce qui feroit le parallele du balancé en usage lorsque l'on finit de donner la main droite (37). Si je ne me trompe point, avec cette petite précaution, & quelques autres que le goût & la politesse peuvent indiquer, comme de rétablir l'usage des gants & du chapeau sur la tête, &c. la Danse du Menuet seroit noble & parfaite. Les personnes qui voudront connoître la régularité ou l'irrégularité de la composition musicale d'un Menuet, n'auront qu'à le battre sur le cinquieme moyen. S'ils finissent chaque division par battre de la main gauche, le Menuet sera bon ; autrement il sera vicieux (38).

Au surplus, quelque préférence que mérite le Menuet, quand il est bien composé & bien dansé,

(37) Il est à observer que le Danseur & sa Danseuse doivent se trouver tournés au $\frac{3}{4}$, après le second pas en avant, afin d'être tournés tout-à-fait à la fin de leur pirouette, pour faire le coupé en face. Voyez la page 20. N°. 4. Le B désigne le Balancé, le P, Pirouette, & le C, Coupé.

(38) Voyez le 5^e Moyen, page 16. Voyez aussi les deux Menuets notés, page 18 de la seconde Partie, dont le premier est bon, & le second vicieux.

je ne pense pas qu'il doive éclipser toute autre espece de Danse. Je fais que dans les arts, & surtout dans les arts agréables, il est dangereux d'admettre un genre unique qui exclue les autres. Ainsi, après avoir insisté sur la supériorité du Menuet, je dirai que les Contre-Danses ne doivent pas être rejetées ; qu'elles inspirent la gaieté ; qu'elles communiquent la joie & une espece d'égalité ; qu'elles peuvent être d'une grande ressource dans une société nombreuse, & qu'elles peuvent même augmenter la force du corps. Je voudrois seulement qu'on ne permît aux jeunes gens de s'y livrer, que lorsqu'un long exercice du Menuet a développé toutes les graces dont ils peuvent être pourvus. Peut-être seroit-il aussi à desirer que l'envie d'imiter les Étrangers ne nous portât pas uniquement vers les Contre-Danses Allemandes & Angloises, qui ne sont composées que de fautillemens & de trépignemens propres à faire prendre au corps de mauvaises habitudes ; qu'on y conservât les révérences & les bienséances ; qu'on n'y fît point entrer, du moins pour la jeunesse, dont on veut former le cœur, des situations d'une lubricité outrée, qu'on ne souffriroit point dans tout autre tems ; qu'on rappellât l'usage des Contre-Danses Françoises, dont les expressions

font moins fortes, & les mouvemens mieux réglés; & enfin qu'on n'oubliât pas entierement nos anciennes Danses figurées, qui étoient pleines d'agrémens, telles que la Mariée, la Forlanne, l'Amable Vainqueur, l'Allemande-Françoise, le Menuet de la Reine, le Menuet-Dauphin, &c.

F I N.

S E C O N D E
P A R T I E,

*Contenant des Airs de différens mouve-
mens , pour exercer l'Oreille à la Me-
sure , dans le Menuet & dans la Contre-
Danse.*

Par M. BACQUOY-GUÉDON, ci-devant
Danseur du Théâtre François.

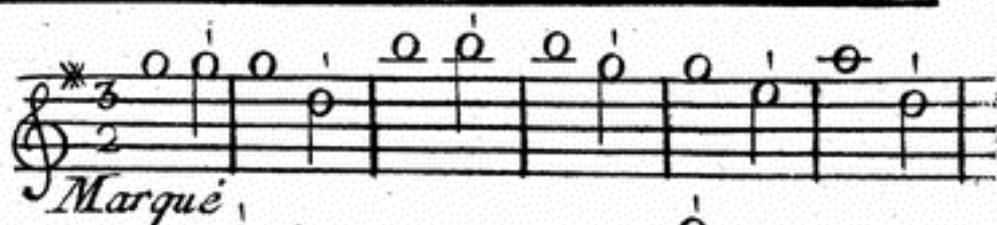


Gravés par Madame CROISEY.

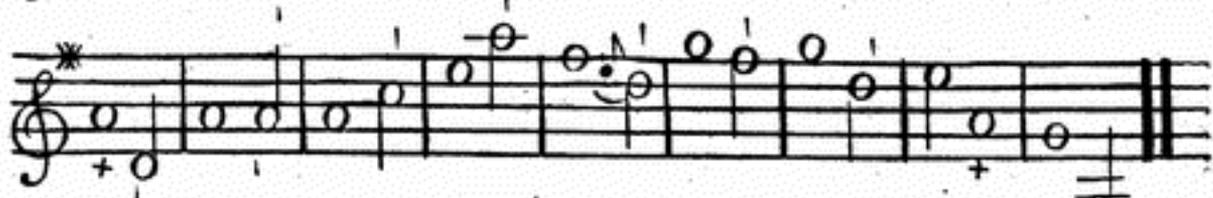
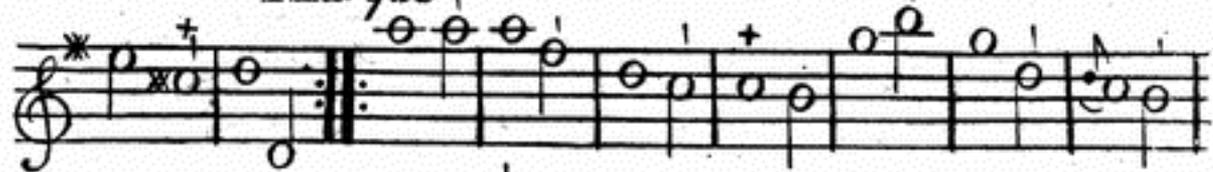
Airs.

Servant pour Exerçer à la Mesure du Menuet.

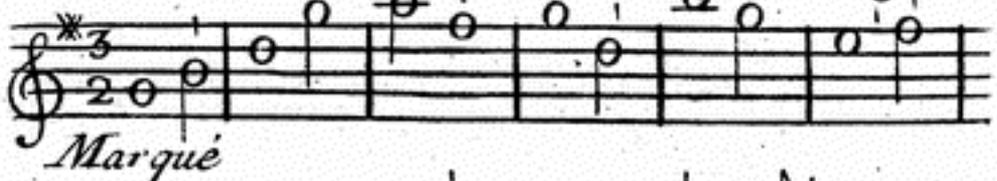
1^{er} Air.



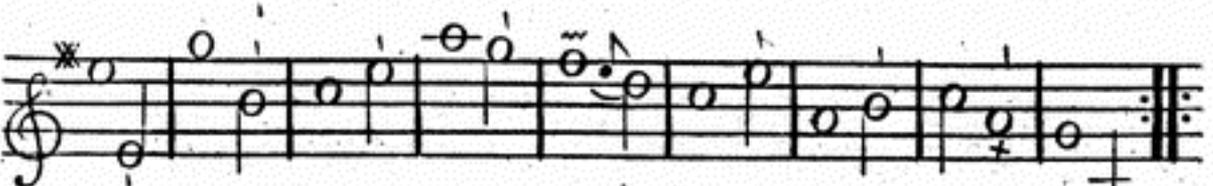
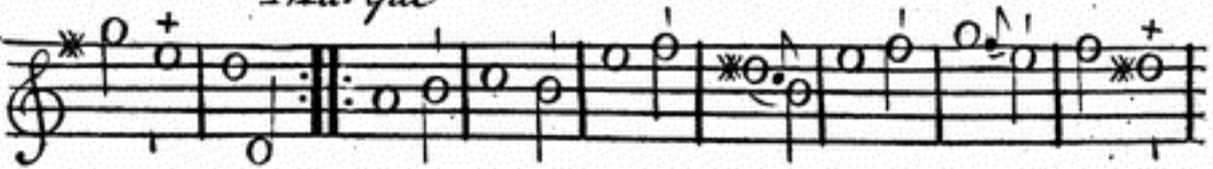
Marqué



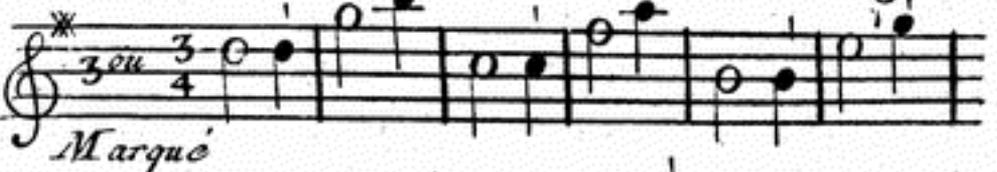
2^e Air.



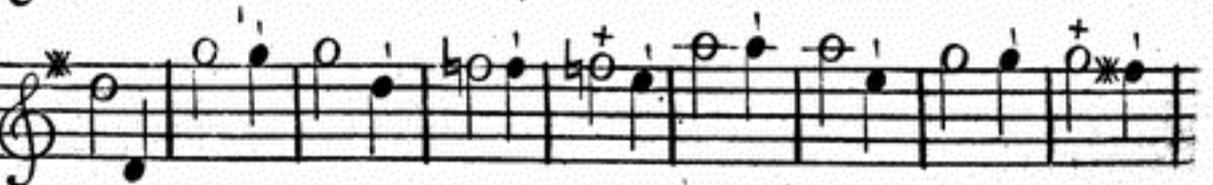
Marqué



3^e Air.



Marqué



Tournez pour le 4^e Air
le petit trait qu'il y a sur
les blanches designe qu'il faut marquer le poussé de l'archêt

4^e Air.

Marque

5^e Air.

moins lent

6^e Air.

moins lent

Menuets

Majeur
Mouvement ordinaire et forte

Minour

piano

Le petit trait qui il y a sur les Noires désigne qu'il faut marquer le poussé de l'archet



2^e
Mouvements



Majeur forté



mineur piano

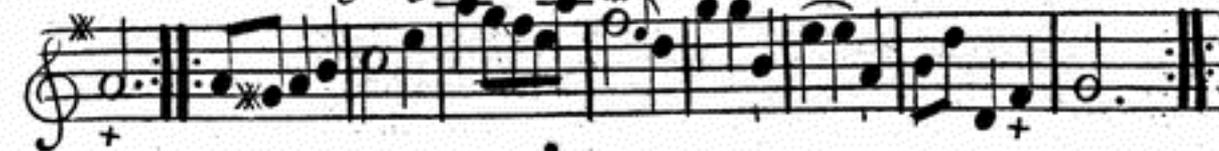


D C majeur

3^e
Mouvements



Majeur forté



mineur piano



D C majeur



tournez pour le 4^m

4^e Menuet

Majeur forte

Mineur piano

D C au Majeur

5^e Menuet

Rondeau fin

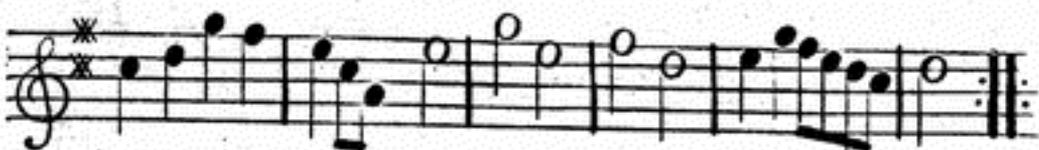
D C jus qu'au mot fin

6^e Menuet

fin

*un peu moins marque*4^e Air

Rondeau

fin
*da capo
jusqu'au
mot fin*
5^e Air*un peu plus gai*6^e Air*gayement*Contre-
danse*moderement forte*

4^e
Contre-danse

Majeur forté

Mineur

piano

5^e
Contre-danse

forté

6^e
Contre-danse

forte

L'on prend le *Moyen Ordinaire*⁹
Pour le *Menuet*

Majeur

modérément

forte



Mineur

modérément

piano



D. C. au majeur

Pour le moyen ordinaire du *Menuet*, voyez la page 10
de la méthode

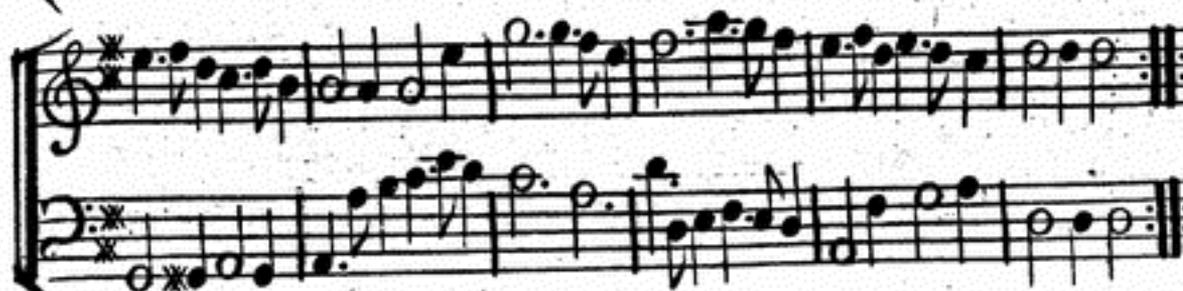
*un peu vite**Passapied**Majeur forte*
*Mineur**piano*
da capo au Majeur

*L'on prend le Moyen Ordinaire
pour la Contre-danse*

11

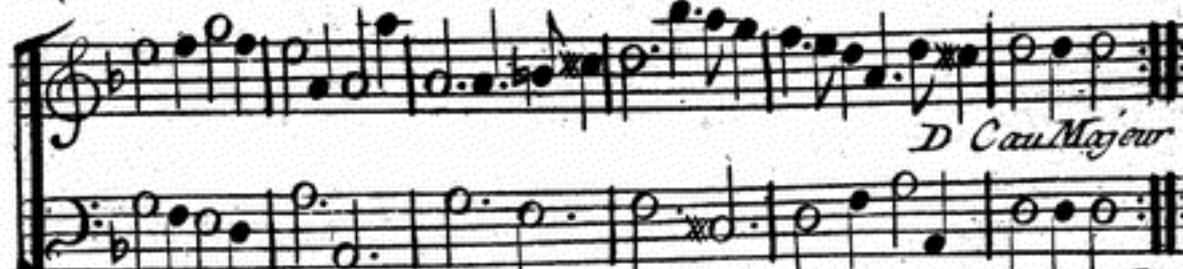
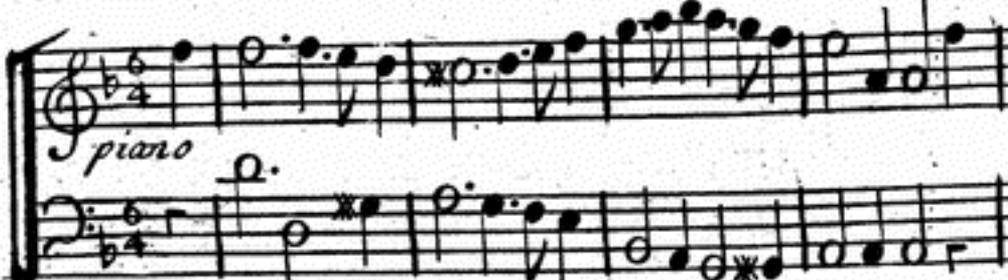
forlane
Majeur

gravement forte



Mineur

piano



D Cau Majeur

*pour le moyen ordinaire de la contre-danse, voyez la
page 20 et 21 &c de la methode*

rondeau-*S*:Contre-danse
françoise

Majeur forte

fin

da capo

Mineur.

piano

fin

D.C. au majeur

Rondeau

Contre-danse
Angloise

Majeur forte

Mineur

forte

*vite**Centre-dance*
*Allemande**Majeur forte*

The musical score is divided into two main sections: Major and Minor.

Major Section: This section is marked *vite* and *Majeur forte*. It begins with a treble clef, a key signature of one sharp (F#), and a 2/4 time signature. The melody is characterized by eighth-note patterns and slurs. The bass line provides a steady accompaniment. The section concludes with a double bar line and repeat dots.

Minor Section: This section is marked *Mineur.* and *piano*. It begins with a treble clef, a key signature of one flat (F), and a 2/4 time signature. The melody features sixteenth-note runs and slurs, creating a more intricate texture. The bass line continues with a similar accompaniment. The section concludes with a double bar line and repeat dots.

Final Section: This section is marked *D. C au Majeur*. It begins with a treble clef, a key signature of one flat (F), and a 2/4 time signature. The melody is more rhythmic and features slurs. The bass line provides a simple accompaniment. The section concludes with a double bar line and repeat dots.

Contre -
danse
Allemande
ou boiteuse

f

prestissimo forte

fin

da capo

Mineur

f

piano

fin

D C Mineur

Marqué

Marche

First system of musical notation for 'Marche Marqué'. It consists of two staves, Treble and Bass clef, in 2/4 time. The key signature has two sharps (F# and C#). The music begins with a 'forte' dynamic marking. The melody in the treble staff features eighth and sixteenth notes, while the bass staff provides a rhythmic accompaniment with eighth notes.

Second system of musical notation. It continues the piece with two staves. A dynamic marking of '+ fm piano' is present in the treble staff. The music maintains the 2/4 time signature and key signature.

Third system of musical notation. It continues the piece with two staves. The notation includes various rhythmic patterns and rests, with '+' signs marking specific measures in both staves.

Fourth system of musical notation. It continues the piece with two staves. A dynamic marking of 'W dacapo piano' is present in the treble staff. The system concludes with a double bar line and repeat signs.

Fifth system of musical notation. It continues the piece with two staves. The notation includes various rhythmic patterns and rests, with '+' signs marking specific measures in both staves.

Sixth system of musical notation. It concludes the piece with two staves. A dynamic marking of 'W dacapo' is present in the treble staff. The system concludes with a double bar line and repeat signs.

gaiement

Rigaudon

Majeur sorte

The first system of the Rigaudon consists of two staves. The treble staff begins with a treble clef, a 2/4 time signature, and a key signature of one sharp (F#). The melody starts with a quarter note G4, followed by quarter notes A4, B4, and C5. The bass staff begins with a bass clef, a 2/4 time signature, and a key signature of one sharp (F#). The accompaniment starts with a quarter note G2, followed by quarter notes A2, B2, and C3.

The second system continues the Rigaudon melody. The treble staff features a quarter note D5, followed by quarter notes E5, F#5, and G5. The bass staff continues with quarter notes D3, E3, F#3, and G3. A repeat sign is present at the end of the system.

The third system continues the Rigaudon melody. The treble staff features a quarter note A5, followed by quarter notes B5, C6, and D6. The bass staff continues with quarter notes A2, B2, C3, and D3. A repeat sign is present at the end of the system.

Mineur

piano

The first system of the Mineur section consists of two staves. The treble staff begins with a treble clef, a 2/4 time signature, and a key signature of two flats (Bb, Eb). The melody starts with a quarter note G4, followed by quarter notes A4, Bb4, and C5. The bass staff begins with a bass clef, a 2/4 time signature, and a key signature of two flats (Bb, Eb). The accompaniment starts with a quarter note G2, followed by quarter notes A2, Bb2, and C3.

The second system continues the Mineur melody. The treble staff features a quarter note D5, followed by quarter notes Eb5, F5, and G5. The bass staff continues with quarter notes D3, Eb3, F3, and G3. A repeat sign is present at the end of the system.

The third system concludes the Mineur section. The treble staff features a quarter note A5, followed by quarter notes B5, C6, and D6. The bass staff continues with quarter notes A2, B2, C3, and D3. The instruction *da capo au Majeur* is written at the end of the system.

Menuet
Bon

Modérément forté

piano

P F P

Menuet
Vigieux

Modérément forté

Tableau du Menuet et de la Figure, la Révérence Supposée faite.

moderement

repos

phrase

N^o 1.

phrase 12

repos 8

M

H

phrase 12

repos

repos

phrase

phrase 12

repos 5

repos 4

M

H 12 *phrase*

N^o 2.

repos 4

repos 5

M

H 12 *phrase*

Tableau de la Main droite et de la Main gauche

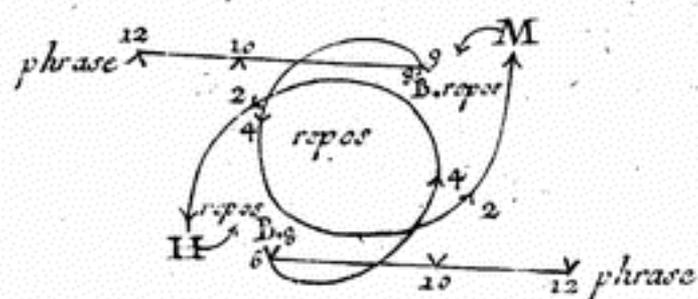
modérément

Menuet

repos

phrase

N.º 3.

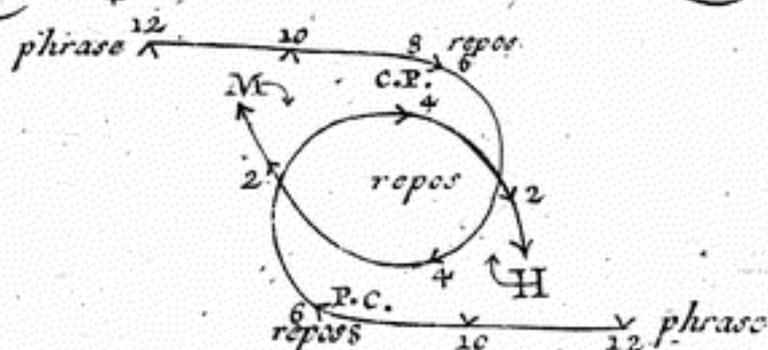


Suite

repos

phrase

N.º 4.



N.º 5.

Diagram for N.º 5 showing fingerings and rests. A vertical line with notes 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 and a "H" at the bottom.

Call receipt

21/III '10

R. J. J.

Geo-